



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La stratégie de recherche 2023—2027



Paris — novembre 2023

Sommaire

- 07 POURQUOI UNE STRATÉGIE DE RECHERCHE?**
- 08 LA DÉMARCHE**
- 10 LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES ET INTERDISCIPLINAIRES**
- 11 CRÉATION, PATRIMOINES ET INNOVATION**
- 12 TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**
- 14 DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉCO-RESPONSABILITÉ ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
- 15 TRANSMISSIONS, TERRITOIRES, SCIENCES ET SOCIÉTÉ**
- 16 PILOTAGE ET GOUVERNANCE**
- 17 LES ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE**
- 18 1. Accompagner et renforcer la structuration de la recherche dans l'enseignement supérieur culture**
 - 18 Pôles de recherche dans l'ESRC
 - 18 Réseaux thématiques de recherche
 - 18 Congés pour études et recherche (CER)
 - 18 Parcours de formation
 - 18 Politique de site et dynamique territoriale
 - 18 Cadre d'évaluation
 - 18 Journée doctorale
 - 18 Observatoire de l'insertion professionnelle

18 2. Promouvoir et valoriser la recherche et l'innovation pour la culture

- 18 La recherche culture dans l'écosystème de la recherche nationale
- 18 Valorisation de la recherche
- 18 Cartographie de la communauté scientifique culture
- 18 Convention INRIA
- 18 Découvrabilité des contenus culturels et scientifiques francophones
- 18 Partenariats avec les services de valorisation
- 18 Crédits d'amorçages et appels à projets
- 18 Fondation des sciences du patrimoine
- 18 Veille informationnelle sur les appels à projets
- 18 Conservation et accessibilité des données
- 20 Sobriété numérique et éco-responsabilité

20 3. Ancrer la recherche culturelle dans l'espace européen et international de la recherche

- 20 Programme Horizon Europe
- 20 New European Bauhaus
- 20 Mobilité européenne et internationale
- 20 Mise en place de cotutelles en Europe et à l'international
- 20 E-RIHS
- 20 JPI-CH
- 20 Intégration dans les structures européennes de recherche
- 21 Renforcement de la visibilité de la recherche culture en Europe et à l'international
- 21 Coopérations et partenariats internationaux
- 21 Développement des infrastructures européennes des données

21 4. Développer le dialogue entre recherche, sciences, culture et société

- 21 Campagne de communication et de valorisation
- 21 Partage de savoirs et échanges entre les chercheurs et les citoyens
- 21 Valorisation des activités de recherche des jeunes chercheurs
- 21 Etudes spécialisées sur les nouvelles pratiques
- 22 Tiers-lieux, ethnopôles et médiation culturelle et scientifique
- 22 Réseau Particip'Arc
- 22 Universcience

23 Textes de référence et sources de la stratégie

24 Personnes qualifiées, institutions et services consultés

28 Contributeurs à la réalisation de la stratégie

30 Annexes

- 30 Plan d'action Stratégie ministérielle de la Recherche 2023/2027
- 31 Lettre de Mission du Délégué Général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle
- 36 Les métiers de la recherche au ministère de la culture

La Stratégie de Recherche du ministère de la Culture 2023—2027

Telle que définie dans le code de la recherche, « la politique nationale de la recherche et du développement technologique vise à accroître les connaissances ; partager la culture scientifique, technique et industrielle ; valoriser les résultats de la recherche au service de la société. A cet effet, elle s'attache au développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et du développement durable dans la promotion de la langue française comme langue scientifique. »¹.

La recherche est définie comme un ensemble de pratiques qui visent à étendre les connaissances existantes. Elle élargit les domaines du savoir en posant des nouvelles questions ; elle contribue à innover, en apportant des réponses originales et en forgeant de nouveaux outils, tant sur les plans méthodologique que technologique et organisationnel.

La formation à la recherche et par la recherche, l'étude et la réflexion systématiques, la récolte et l'analyse des données, l'observation et l'expérimentation, la diffusion et le partage des savoirs, la valorisation des résultats, caractérisent ainsi la démarche scientifique toutes disciplines confondues, et représentent des outils puissants pour répondre aux défis sociétaux, environnementaux et numériques, contemporains et à venir.

La recherche est donc au cœur des missions fondamentales du ministère de la Culture et concourt pleinement à leur accomplissement : connaître, conserver et valoriser les patrimoines pour mieux les transmettre, soutenir et encourager la création, développer et promouvoir l'éducation artistique et culturelle, diffuser la culture au plus grand nombre².

1—Article L111-1, Code de la Recherche, https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006071190/2022-07-18.

2—Article 1 du Décret n° 2022-844 du 1^{er} juin 2022 relatif aux attributions du Ministre de la Culture.

Les recherches menées et soutenues par le ministère de la Culture et ses opérateurs se caractérisent par une interdisciplinarité affirmée – convoquant les sciences humaines et sociales comme les sciences et technologies³ – et par une grande variété de sujets, d’objets, de techniques et de méthodes. Elles reposent sur une interaction constante entre les pratiques et recherches professionnelles menées au sein des institutions et la recherche académique et concernent tous les domaines d’intervention du ministère : de la recherche en faveur des patrimoines, matériels et immatériels, à la recherche architecturale, urbaine et paysagère ; de la recherche en création et en design à la recherche sur les médias et en relation avec les industries culturelles et créatives ; de la recherche sur les pratiques linguistiques et sur les technologies de la langue à la recherche sur les nouvelles pratiques culturelles et les sciences participatives.

Toutes ces recherches sont menées dans les services centraux, les services à compétence nationale, les établissements d’enseignement supérieur Culture, les services déconcentrés du ministère et ses établissements publics, mais aussi dans le cadre de groupements d’intérêt public ou au sein d’établissements publics de coopération culturelle, de laboratoires et d’associations soutenus par le ministère et les établissements culturels de collectivité. Elles sont réalisées le plus souvent dans le cadre de partenariats de recherche et en relation avec d’autres ministères, notamment le MESR (Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche), avec les universités, les grandes écoles et les organismes de recherche, comme le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), l’INRIA (Institut National de Recherche en Sciences et Technologies du Numérique), le CEA (Commissariat à l’Energie Atomique), l’INED (Institut National des Etudes Démographiques) ainsi qu’avec le soutien de l’ANR (Agence Nationale de la Recherche). Elles peuvent être menées aux niveaux européen et international par le biais de partenariats avec des organismes de recherche et des institutions patrimoniales étrangères, notamment dans le cadre du programme Horizon Europe, dont une Mission est dédiée à la recherche culturelle. Enfin, toutes ces recherches répondent aux standards nationaux et internationaux de déontologie et d’intégrité scientifique, tels qu’ils sont définis par les textes de référence français et européens⁴, et elles sont attentives aux enjeux et réflexions en matière d’éthique de la recherche.

3—L’ERC (European Research Council) structure les disciplines scientifiques en 3 grands domaines, selon la nomenclature suivante : Sciences Humaines & Sociales, Sciences & Technologies, Vie & Santé.

4—Code de conduite européen pour l’intégrité en recherche, ESF-ALLEA, 2011, https://www.allea.org/wp-content/uploads/2018/01/FR_ALLEA_Code_de_conduite_europeen_pour_lintegrite_en_recherche.pdf ; Charte française de déontologie des métiers de la recherche, AA. VV., 2015, https://comite-ethique.cnrs.fr/wp-content/uploads/2020/01/2015_Charte_nationale_d%C3%A9ontologie_190613.pdf ; L’intégrité scientifique en France. Situation fin 2018 et feuille de route 2020, Conseil Français de l’intégrité scientifique (CoFIS) : <https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/FdR%20Int%C3%A9grit%C3%A9%20Scientifique%202018-2020.pdf> ; arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032587086/>.

POURQUOI UNE STRATÉGIE DE RECHERCHE ?

En 2017, le ministère de la Culture a souhaité se doter d'une première stratégie ministérielle qui encadre et oriente les recherches qu'il entreprend ou qu'il soutient dans chacun de ses grands domaines d'intervention. Un bilan réalisé à l'issue de cette stratégie qui a couvert la période 2017/2020 a permis de mesurer les apports d'un tel outil. Il a fait apparaître des résultats concrets et encourageants : une meilleure structuration de la recherche culture s'est accompagnée de la mise en place d'instances consultatives (CNESERAC - Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels) et de moyens d'action nouveaux, permettant de renouveler le périmètre et les enjeux de la recherche culture. En même temps, le renforcement des partenariats existants, comme celui qui lie depuis 1992 le CNRS au ministère de la Culture par le biais d'un accord-cadre, a permis de confirmer la forte intégration de la recherche culture dans le plus vaste réseau de la recherche scientifique et académique. Plusieurs actions de valorisation de la recherche, destinées au grand public aussi bien qu'à un public de spécialistes, ont permis d'accroître la visibilité des programmes et des projets soutenus par le ministère. La stratégie 2017/2020 a également renforcé la place de la recherche dans l'enseignement supérieur culture, avec l'intégration des formations et des diplômes de l'enseignement supérieur culture (ESC) dans le système européen des diplômes de l'enseignement supérieur LMD (Licence-Master-Doctorat).

La préparation de la nouvelle stratégie pour la période 2023/2027 est pilotée par la sous-direction des formations et de la recherche au sein de la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC), en association avec toutes les directions sectorielles. Elle s'inscrit dans la continuité des actions initiées visant à soutenir et valoriser la recherche culture selon les objectifs que la stratégie précédente s'était fixés, mais elle témoigne également d'une ambition nouvelle et d'un engagement majeur au cœur des enjeux et grands défis contemporains, représentés par les importantes mutations numériques,

économiques, environnementales et sociétales du XXI^e siècle. Cette stratégie et son programme intègrent un environnement de la recherche plus large, qui prend en compte les agendas stratégiques national et européen, avec le nouveau programme-cadre 2021-2027 de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation « Horizon Europe », la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) 2021-2030, le PIA4 (Programme d'investissements d'avenir), maintenant intégré dans le Plan France 2030, la stratégie nationale de la CSTI (Culture Scientifique, Technique et Industrielle) et le deuxième Plan national pour la science ouverte, lancé par le MESR en 2021. Ces dispositifs de programmation, de soutien et de financement de la recherche forment le cadre de référence de la stratégie de recherche du ministère, pour développer une recherche culture encore plus performante. **Déclinée en un plan d'actions répondant à des enjeux prioritaires, cette stratégie vise à renforcer davantage la spécificité et la place de la recherche culture parmi les grands domaines de la recherche nationale et a pour objectifs de renforcer la structuration et l'animation de ses réseaux, de mieux accompagner ses acteurs, notamment dans la recherche de financements et de partenariats, et de valoriser ses résultats.**

Ainsi, cette stratégie devra affirmer davantage encore l'identité, les caractères et la spécificité de la recherche dans les champs culturels, en soutenant son inscription et son développement au sein des institutions patrimoniales (musées, sites archéologiques, monuments, archives, bibliothèques) et de la création (écoles, opérateurs nationaux, scènes nationales, centres nationaux de création musicale, centres chorégraphiques nationaux, centres dramatiques nationaux), en renforçant sa présence dans les réseaux européens et internationaux ; en réaffirmant la place de la recherche dans l'ESC, en soutenant la formation à et par la recherche, avec une attention particulière aux méthodes de la recherche-crédation et de la recherche par le projet ; en développant les approches participatives et la co-construction des savoirs, qui mettent en communication le monde de la recherche et la société dans toutes ses composantes. Enfin, la stratégie s'appuiera plus spécifiquement, dans le cadre du plan France 2030, sur la stratégie nationale d'accélération des industries culturelles et créatives (ICC) dont l'un des dix

objectifs est consacré à la « production des contenus culturels de demain », à travers la création de studios de production, le renforcement de l'action de formation en matière d'image et de son, et le développement des technologies immersives adaptées aux secteurs culturels (notamment via l'outil « Programmes et Équipements prioritaires de Recherche – PEPR »).

Dans le cadre de cette stratégie et tout au long de son déploiement, le ministère de la Culture entend adopter une démarche qualité et mettre en œuvre un cycle d'amélioration continue, afin de garantir la fiabilité organisationnelle et opérationnelle des programmes.

LA DÉMARCHE

Par une lettre de mission signée le 22 juillet 2021, la Ministre de la Culture a inscrit dans les objectifs stratégiques et prioritaires de la DG2TDC le pilotage d'une politique de recherche pour le ministère de la Culture, en totale articulation avec les directions générales, et la réactualisation d'un document stratégique idoine.

La méthode retenue a été résolument collaborative. Le groupe de travail du ministère (composé des référents recherche des services métiers et du bureau de la recherche de la DG2TDC) a adopté un processus itératif et des démarches d'amélioration continue : après un premier moment de réflexion et de cadrage interne à la DG2TDC, qui visait à définir contexte, objectifs, acteurs et périmètre et à mettre au point un calendrier prévisionnel, le travail d'élaboration et de construction de la stratégie – de ses mesures et objectifs – a été conduit collectivement avec les directions métiers, au rythme de rencontres mensuelles et, en parallèle, à travers des sous-groupes de travail thématiques qui ont permis d'approfondir les grands enjeux de la stratégie et de les traduire en mesures opérationnelles.

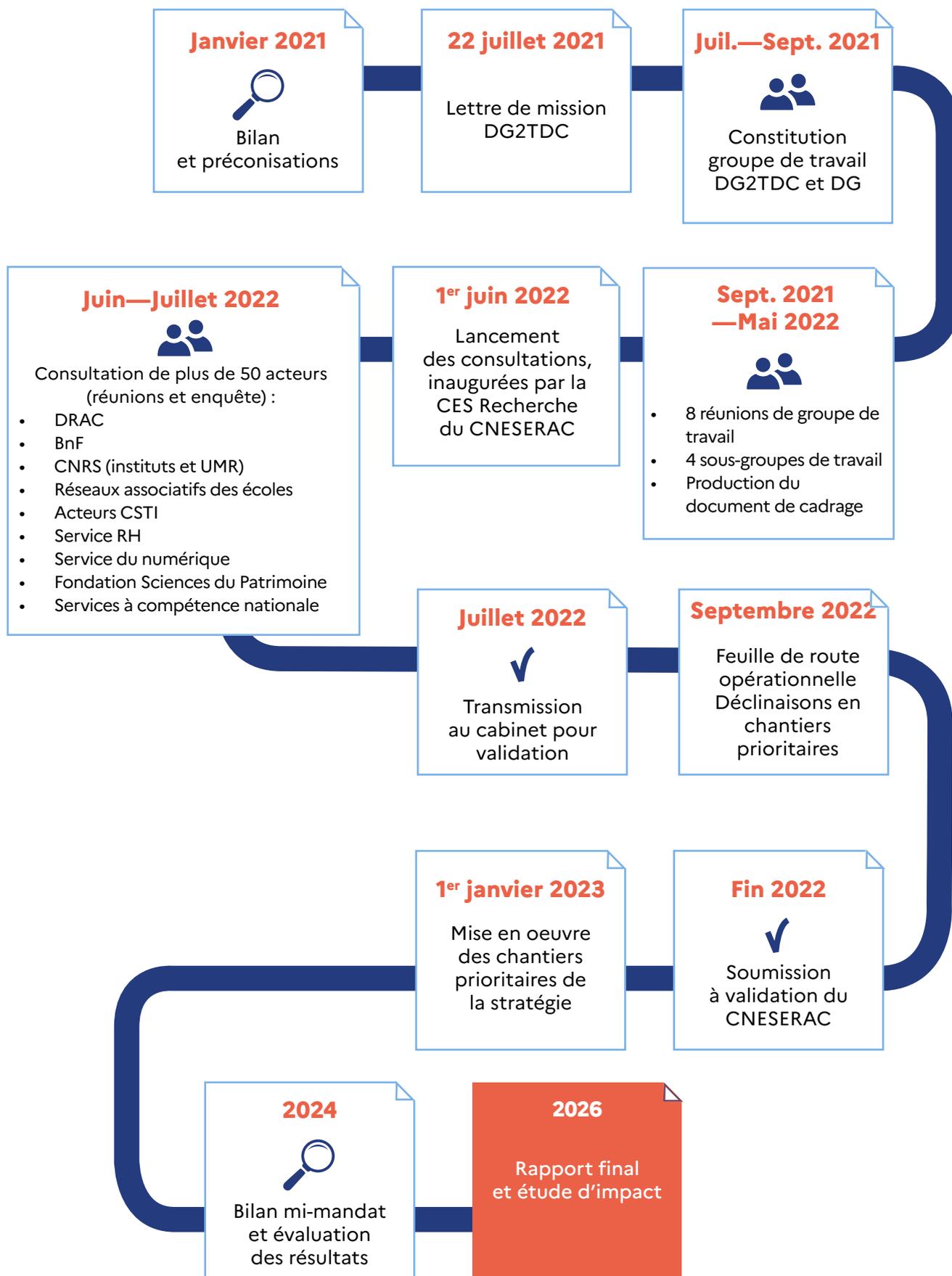
A partir du bilan et de l'analyse de l'exercice précédent et sur la base des préconisations émises à son terme, le groupe de travail s'est attaché à redéfinir les axes ; à reformuler et à synthétiser les objectifs ; à caractériser les indicateurs ; à restructurer les mesures.

Les larges consultations lancées dans la seconde

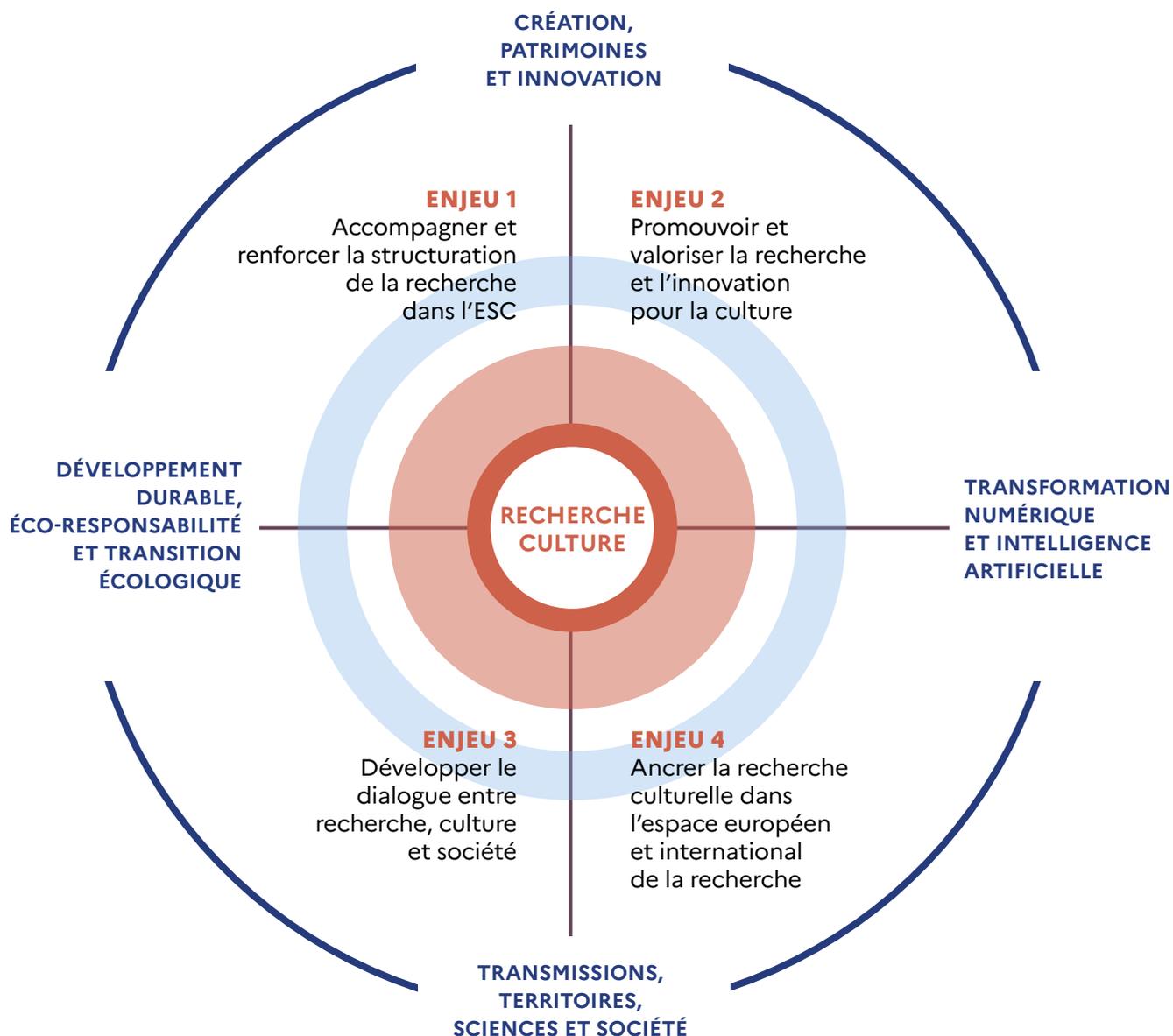
phase d'élaboration avec les acteurs de la recherche culture ont permis d'élargir le périmètre des parties prenantes, de faire connaître autant qu'enrichir le travail mené en interne au ministère. Sur la base des chantiers prioritaires identifiés lors de ces consultations, le groupe de travail produira une feuille de route opérationnelle pour la mise en œuvre de la stratégie dès 2023.

Pour cet exercice, la DG2TDC a été accompagnée par le département de la stratégie et de la modernisation du Secrétariat général, notamment dans la conception et l'application d'outils stratégiques, de planification et d'animation des réunions.

La réactualisation de la stratégie ministérielle de recherche : quelle démarche ?



Les thématiques transversales et les enjeux prioritaires



LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES ET INTERDISCIPLINAIRES

Des thématiques transversales et interdisciplinaires ont été identifiées pour la période 2023/2027. Dans un souci de transdisciplinarité affirmée, elles ont orienté l'élaboration de la stratégie et la déclinaison de ses quatre enjeux prioritaires. Elles couvrent les différents champs de la recherche menée et soutenue par le ministère de la Culture et participent pleinement à penser et construire le monde de demain face aux grands enjeux sociétaux, économiques et environnementaux :

Création, Patrimoines et Innovation ; Transformation numérique et intelligence artificielle ; Développement durable, éco-responsabilité et transition écologique ; Transmissions, territoires, sciences et société.

CRÉATION, PATRIMOINES ET INNOVATION

La **recherche et l'innovation** sont au cœur des politiques qui visent à produire des changements positifs à l'échelle des sociétés. Elles accompagnent les transitions en cours, qu'elles soient numériques, écologiques, sociétales ou économiques ; elles contribuent à l'élargissement des champs des connaissances et en renouvellent les outils. La recherche culture, de par ses spécificités et l'expertise scientifique de ses métiers, contribue à innover tout en reliant la technologie et la science aux hommes, aux sociétés et à leur histoire. En encourageant **une recherche pour, par et avec la création** (recherche-création), cette stratégie participera aux enjeux de renouvellement des esthétiques, du développement d'innovations technologiques pour la création, de transmission, de conservation et de re-création d'objets et d'œuvres patrimoniales. L'intégration effective dans le parcours des artistes de temps consacrés à la recherche-création, dé-corrélés d'un projet de production d'œuvre, demeure essentielle pour la vitalité de la création artistique. À côté des recherches sur la création, qui relèvent davantage des disciplines universitaires, la recherche-création explore des processus faisant intervenir la pratique artistique (interprétation, performance, exposition, curatariat, production...) dans la construction des

connaissances. Elle fonde des démarches de création, des problématiques et des formes nouvelles qui répondent aux préoccupations contemporaines. Consolider le **soutien à la recherche-création** doit contribuer à l'élaboration de nouvelles connaissances fondées sur des pratiques artistiques. La recherche en arts se déploie également dans une variété de lieux de création qui favorisent l'émergence de nouvelles pratiques de recherche souvent en partenariat avec des établissements universitaires. Il s'agit également d'inciter les établissements d'enseignement supérieur Culture à s'inscrire pleinement dans le schéma européen (LMD) et dans l'espace européen de la recherche, et d'apporter aux artistes en formation les résultats les plus récents de la recherche. L'accompagnement du MC devra s'adapter aux différents niveaux de diplomation et structuration de la recherche dans les différentes disciplines (arts visuels, spectacle vivant, architecture, cinéma, patrimoine).

Les sciences du patrimoine comme domaine interdisciplinaire mobilisant sciences humaines et sociales, sciences expérimentales et sciences du numérique, désormais instaurées comme domaine de recherche à part entière, sont présentes à toutes les étapes du processus patrimonial. Elles enrichissent et renouvellent la connaissance historique et matérielle des éléments patrimoniaux, prennent en compte les impératifs environnementaux (principes et méthodes, produits et techniques de conservation-restauration, impact du changement climatique sur les patrimoines) ainsi que les risques naturels et humains ; elles analysent les formes de relation au passé générées par le patrimoine, investissent des domaines tels que le patrimoine culturel immatériel, contribuent à la mise en place d'outils de dématérialisation des fonds, des collections, des monuments historiques, des sites patrimoniaux remarquables ou des sites archéologiques (systèmes d'information et stratégie de numérisation), participent à la mise à disposition et à la conservation des données patrimoniales ainsi qu'à l'élaboration de nouveaux modes de médiation, notamment numériques et participatifs. Elles analysent également les tensions entre globalisation et approche individuelle du fait patrimonial à différentes échelles territoriales. Partie intégrante de la **mémoire des sociétés**, les patrimoines **matériel, immatériel,**

naturel, paysager et numérique jouent un rôle de premier plan pour développer une culture partagée, renforcer les liens entre citoyens, et concourir au développement comme à la cohésion des territoires en France et en Europe.

A l'intersection entre la recherche en art et les sciences du patrimoine, **la recherche sur les métiers d'art** partage avec ces deux champs de connaissance des enjeux de conservation-restauration et de transmission des savoir-faire artistiques et artisanaux.

La dimension territoriale de **l'architecture** peut être abordée également dans ses aspects historiques, temporels et sociaux, ceux-ci étant créateurs de modes de vie et de formes d'urbanisation et de structuration des paysages. Naturellement, la recherche se déploie sur tout le territoire dans les institutions patrimoniales toutes productrices de connaissance.

Qu'ils accueillent les acteurs de la recherche, qu'ils la soutiennent ou qu'ils y contribuent directement au travers de programmes de recherche, les laboratoires de recherche comme le Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques (LRMH) et le Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF) mais aussi les musées, les services d'archives, les services patrimoniaux des DRAC et les bibliothèques – dont la BnF (Bibliothèque Nationale de France), qui conserve un patrimoine aussi riche que diversifié, à la fois objet et outil de recherche (incluant livres, revues, journaux, cartes, estampes, photographies, monnaies, maquettes de décors de théâtre, archives du web, supports audiovisuels) – s'affirment comme des acteurs essentiels de la recherche culture.

Avec cette stratégie, le ministère renouvelle l'objectif de consolider leur place et leur visibilité dans les réseaux et de soutenir leurs missions de recherche, dans le but plus général de favoriser la production et la diffusion de connaissances et de contribuer ainsi à l'innovation.

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

La **transformation numérique** entraîne des changements significatifs dans les pratiques de la recherche, du recueil des données à leur conservation et réutilisation, de l'établissement des sources aux outils utilisés pour les analyser et jusqu'au partage et à la diffusion de ses résultats. La **science ouverte** en est un exemple majeur, elle prend appui sur cette transformation en favorisant l'accès le plus large et ouvert aux données de la recherche, selon les principes FAIR⁵. Pour définir ce que sont les **données de la recherche**, on se réfère d'habitude aux « Principes et Lignes directrices de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) pour l'accès aux données de la recherche financée sur fonds publics » de 2007, qui portent essentiellement sur les données de la recherche sur **support numérique**, exploitables par ordinateur, dans le cadre de la recherche financée sur fonds publics.

Dans ce texte, ces données sont définies « comme des enregistrements factuels (chiffres, textes, images et sons), qui sont utilisés comme sources principales pour la recherche scientifique et sont généralement reconnus par la communauté scientifique comme nécessaires pour valider les résultats de la recherche. Un ensemble de données de recherche constitue une représentation systématique et partielle du sujet faisant l'objet de la recherche »⁶. Il s'agit donc des données produites par les chercheurs, mais aussi d'un outil de communication et diffusion scientifique. Dans une démarche fondée sur la sobriété numérique, la science ouverte permet ainsi une accessibilité et une découvrabilité accrues des contenus et des productions scientifiques, aussi dans un contexte de données ouvertes (open data) et de web des données liées (linked data), qui en sont des leviers incontournables. Instrument fondamental pour la communauté des chercheurs, car vecteur de transparence et efficacité de la recherche, la science ouverte constitue également un outil essentiel de démocratisation de l'accès aux savoirs et un outil propre à resserrer le lien entre science et société,

5—Les principes FAIR pour (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable – découvrable, accessible, interopérable et réutilisable) représentent des lignes directrices pour gérer les données de la recherche, qui visent à améliorer les conditions d'accessibilité, interopérabilité et réutilisation des données.

6—Principes et lignes directrices de l'OCDE pour l'accès aux données de la recherche financée sur fonds publics, 2007, p. 18 (en ligne : <https://www.oecd.org/fr/sti/inno/38500823.pdf>)

en favorisant la confiance des citoyens dans la démarche scientifique.

Enfin, la science ouverte est un important **levier de réduction des inégalités et d'accès universel aux savoirs** : comme le rappelle le rapport du 9 mars 2022 de l'OPECST (Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques), « pour l'Unesco les valeurs fondamentales de la science ouverte découlent des répercussions éthiques, épistémologiques, économiques, juridiques, politiques, sociales et technologiques de l'ouverture de la science à la société et de l'élargissement de ces principes d'ouverture à l'ensemble du cycle de la recherche scientifique »⁷, garantissant un accès égal aux connaissances scientifiques pour les producteurs et les utilisateurs « quel que soit leur lieu de résidence, leur nationalité, leur race, leur âge, leur genre, leur niveau de revenu, leur situation socioéconomique, le stade de leur vie professionnelle, leur discipline, leur langue, leur religion, leur handicap, leur appartenance ethnique ou leur statut migratoire ou tout autre motif », et ceci dans un contexte d'égalité des chances et dans le respect des valeurs d'inclusion et de diversité.

La préservation des ressources nativement numériques est en soi un champ d'investigation et de recherche, à la fois fondamentale et appliquée, qui mobilise chercheurs et professionnels autour des archives de l'Internet ; des formats de préservation durable des messageries numériques ou des signatures électroniques ; des formats de préservation et d'exploitation des bases de données.

En continuité avec les actions entreprises précédemment, **la nouvelle stratégie s'engage à accompagner les acteurs de la recherche culture dans cette transition**, afin de se conformer à la législation en vigueur et favoriser la découvrabilité et le rayonnement de la culture française, et dans la transformation numérique des pratiques et métiers culturels, notamment liés à la recherche. Elle s'appuiera d'une part sur l'approche scientifique du ministère en matière de numérique, et

d'autre part elle soutiendra des Infrastructures de Recherche, telles que l'IR* Huma-Num, qui proposent des plateformes et des services numériques au bénéfice de la communauté scientifique et qui œuvrent pour une structuration renforcée du réseau de la recherche en sciences humaines et sociales (SHS).

Le vaste champ des **humanités numériques** (à la fois une communauté, une discipline transversale et un objet de recherche, selon la définition de l'Observatoire des humanités numériques de l'ENS⁸) touche de manière transversale toutes les disciplines représentées au sein des programmes de recherche menés et soutenus par le ministère de la Culture ; il permet la constitution non seulement de nouvelles méthodes de travail et/ou de nouveaux outils de stockage, de gestion, de partage et de diffusion des données, mais favorise aussi l'émergence de nouveaux sujets et enjeux de recherche en SHS, dans les domaines des arts et de la création, du design, de la linguistique, des patrimoines, de l'architecture et du livre.

La rencontre entre humanités numériques et **intelligence artificielle (IA)** représente un des champs d'intérêt de la recherche appliquée en SHS et un tournant épistémologique significatif pour ces disciplines : la création et la recherche-création témoignent de plus en plus de l'intérêt grandissant des artistes et des enseignants en art pour les possibilités offertes par le numérique et les dispositifs d'intelligence artificielle ; les domaines des patrimoines, des livres et des études visuelles bénéficient également de nouveaux instruments d'analyse et de comparaison de sources et de matériaux ou de fouilles d'images. Il est essentiel d'encourager et de favoriser la mise en ligne de ces données, notamment patrimoniales via des plateformes ou une implication dans les programmes collaboratifs européens des données pour permettre un développement et un partage de la connaissance au moyen de l'IA. Les technologies du langage sont au cœur de l'innovation et constituent une composante incontournable de la recherche en intelligence artificielle. Ces technologies permettent de multiples applications telles que la traduction automatique et l'aide à la

7—Rapport OPECST du 9 mars 2022, chapitre « B. Les impacts scientifiques directs » <https://www.senat.fr/rap/r21-573/r21-5735.html#toc91>

8—Site de l'Observatoire des Humanités Numériques ENS-PSL <https://odhn.ens.psl.eu/>

traduction, l'aide à la rédaction, la reconnaissance vocale et les commandes vocales ou la synthèse vocale, la reconnaissance d'émotions. Assurer à la langue française une place significative dans ces technologies en tant que langue pivot, tout en développant de nouveaux outils et de nouvelles ressources pour les langues de France dont l'équipement technologique demeure faible, est donc un enjeu crucial pour la recherche en général, et pour le rayonnement du français et des langues régionales de France en particulier.

Sur ces différents enjeux, la stratégie de recherche dialoguera avec la stratégie numérique du ministère de la Culture, les services référents travailleront conjointement pour mettre au point les articulations nécessaires dans les feuilles de route respectives.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉCO-RESPONSABILITÉ ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les recherches menées et soutenues par le ministère de la Culture témoignent de l'attention aux transitions en cours, **aux enjeux écologiques et de développement durable** et s'intègrent aux programmes nationaux et européens – tel le Pacte Vert (Green Deal) – qui soutiennent ces initiatives. « Beau, durable, ensemble » sont les mots d'ordre du programme européen New European Bauhaus qui se donne pour ambition de lier le pacte vert européen aux initiatives culturelles, **créatives** (qui associent designers, architectes, artistes, ingénieurs, étudiants) ou dans le **champ des patrimoines**, porteuses de changement. Le climat, la biodiversité, les enjeux de société sont autant de domaines que la recherche culture peut investir, en faisant des défis écologiques et numériques les leviers pour contribuer au projet d'un futur inclusif, durable et beau « pour nos yeux, et nos esprits »⁹.

Ainsi, la sobriété numérique est un enjeu qui concerne autant les producteurs de données que les hébergeurs et les utilisateurs. La numérisation des patrimoines et la pérennité des données doivent être une priorité pour accroître significativement les volumes d'œuvres et de documents à

disposition des publics. Elle doit s'accompagner pour le volet diffusion d'impératifs d'adaptation automatique de la résolution des contenus en fonction des types de terminaux afin de limiter les impacts sur l'environnement.

La **recherche architecturale**, qui poursuit une exploration indispensable des fondamentaux de la discipline, fait de plus en plus appel aux notions de développement durable et d'éco-innovation. Cela se traduit par le développement de nouveaux matériaux et de nouveaux modes de conception, de production et de construction privilégiant les circuits courts. Des thématiques comme l'amélioration de l'habitat et la « soutenabilité » du milieu de vie connaissent un intérêt croissant. De même, les problématiques liées à la réhabilitation, à la mise en valeur et à la réutilisation du bâti, incluant la question de l'intérêt patrimonial, sont abordées pour répondre aux exigences d'une utilisation plus raisonnée de l'énergie. Les questions d'ambiances architecturales, de mobilités urbaines et rurales, de signalisation et d'espace numérique (design d'information) sont désormais abordées dans une approche systémique.

Par ses qualités de durabilité et d'inertie ; **le patrimoine** est intrinsèquement et par essence un vecteur de développement durable : qu'il s'agisse de réemployer, de recycler ou de réutiliser des bâtiments, de préserver sur le long terme les œuvres d'art, de développer une conservation verte respectueuse de l'environnement, d'exploiter les ressources de proximité (filrière courte) dans un souci de réduction de l'empreinte carbone ou de maintenir et de transmettre les compétences et les savoir-faire traditionnels comme innovants. Par ailleurs, de nombreuses institutions culturelles s'engagent dans une politique éco-responsable : éco-conception des expositions et des scénographies, emploi, mutualisation, sobriété énergétique. Enfin, les institutions patrimoniales peuvent être le lieu d'une consolidation et d'une médiation des savoirs en sciences naturelles et environnementales ; les objets patrimoniaux vecteurs de connaissances sur les effets du changement climatique sur les matériaux.

9—Selon la devise du New European Bauhaus : https://europa.eu/new-european-bauhaus/index_en

TRANSMISSIONS, TERRITOIRES, SCIENCES ET SOCIÉTÉ

Les sciences participatives désignent des formes de production des connaissances scientifiques dans lesquelles la société civile joue un rôle majeur. Selon les initiatives, les acteurs de la société civile y sont associés de manière variable et à des moments différents de la construction de la démarche scientifique : la définition des termes de la recherche, l'individuation d'une problématique scientifique ou encore la restitution des résultats peuvent être autant de grandes étapes de la recherche, partagées et co-construites avec les citoyens et les associations. Dans le but de nourrir le débat démocratique et de permettre à chacun de se doter des moyens pour comprendre le monde qui l'entoure et d'y prendre part activement, l'enjeu est donc double : il consiste à valoriser l'engagement de la communauté scientifique auprès des citoyens et d'intégrer ceux-ci dans une démarche de co-construction et de partage des savoirs.

Le rapport Houllier de 2016 sur les sciences participatives en France dans les domaines scientifiques et technologiques¹⁰, faisait état de l'essor des sciences participatives depuis les années 2000 et apportait des éléments de définition face à une très grande variété de pratiques, tout en soulignant déjà l'importance, pour les politiques publiques, de soutenir de telles approches notamment vis-à-vis de l'ampleur des défis auxquels les sociétés contemporaines étaient confrontées. Le rapport IGESR 2021-065 de mars 2021, établissant une cartographie des actions conduites par les établissements d'enseignement supérieur en matière de relations entre science et société¹¹, affirme très clairement que « si le sujet n'est pas nouveau, il connaît aujourd'hui une acuité nouvelle [...] Face à cet enjeu d'appropriation des savoirs et des démarches scientifiques, les pouvoirs publics, avec le vote de la loi de programmation de la recherche (LPR), entendent donner un nouvel élan à la mission d'information et de diffusion de la culture scientifique des personnels scientifiques. Elle propose en effet un cadre

qui renforce l'attention portée sur les exigences en matière d'intégrité scientifique, promeut le développement de la science ouverte, et favorise l'institutionnalisation de pratiques désormais éligibles aux financements de l'agence nationale de la recherche (ANR) et évaluées par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres). En outre, en intégrant dans un même titre « les relations entre la recherche avec l'économie et la société », la LPR ouvre la voie à une approche plus globale du lien science – société, dans ses dimensions à la fois culturelles, éducatives et économiques, qui amène à interroger les modalités de pilotage d'une politique par essence interministérielle »¹².

L'importance grandissante de ces démarches participatives a donc conduit les gouvernements à « favoriser les interactions entre **science et société** » et à en faire une priorité : la LPR et la feuille de route du MESR « **Science avec et pour la société** » (SAPS) témoignent de l'engagement des pouvoirs publics pour le développement des espaces de dialogue entre les communautés académique et scientifique, d'une part, et les citoyens, d'autre part. Dans ce cadre, les grands organismes de recherche, comme le CNRS, soutiennent et incitent cette approche aussi à travers des appels à projets spécifiques ; l'agence nationale de la recherche (ANR) propose un programme pluriannuel d'appels à projets SAPS, en deux volets d'action dont un consacré à la CSTI et à la médiation scientifique ; les programmes européens soutiennent et financent des projets de science avec et pour la société visant à produire méthodes et outils innovants pour la culture, l'économie, l'environnement et notamment dans le cadre du Cluster 2 du programme Horizon Europe, « Culture, créativité et société inclusive » et dans le New European Bauhaus, pour lequel l'approche participative constitue un des trois principes clés. Le ministère de la Culture accorde la plus grande attention à ces démarches, comme le démontrent d'une part les différentes actions entreprises depuis quelques années, notamment avec le soutien à la création du réseau

10—F. Houllier, Les Sciences participatives en France. Etat des lieux, bonnes pratiques et recommandations, 2016, <https://www.participarc.net/pdf/rapport-houllier-2016.pdf>

11— Rapport IGESR 2021-065B, Minault, R. Gicquel, P. Van de Weghe, IGESR, mars 2021, en ligne, https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/documents/IGESR-Rapport-2021-065-Cartographie-actions-etablissements-ESR-relations-science-societe_1406429.pdf

12— Rapport IGESR 2021-065, p. 4.

Particip'Arc¹³, et d'autre part le volet de la présente stratégie entièrement dédié aux enjeux de science et société.

Par ailleurs, les institutions culturelles et patrimoniales s'engagent auprès des **territoires, des communautés d'habitants, des citoyens en général**, afin de réfléchir de manière conjointe aux offres culturelles et de stimuler la conception de formes inédites de participation active¹⁴. Les démarches participatives et partagées sont donc aujourd'hui au cœur de la recherche et contribuent pleinement au renforcement des pratiques de co-construction des politiques culturelles, tout en favorisant pour tous l'accès aux savoirs. En même temps, **des nouvelles pratiques culturelles** émergent, qui se nourrissent aussi des démarches propres à la recherche. Des pôles de recherche et engagement citoyen se constituent autour des **tiers-lieux culturels**, laboratoires de partage, expérimentation et innovation sociale, implantés dans les territoires où les citoyens peuvent s'ouvrir à la recherche et contribuer à l'évolution des pratiques culturelles et des politiques publiques. D'autres pratiques innovantes sont en lien avec les transformations numériques en cours et ont un impact grandissant sur l'accès à la culture, notamment dans notre ère profondément marquée par l'expérience de la pandémie et par le recours massif au numérique. Des nouveaux modes d'**apprentissage et de transmission** s'affirment : les lieux culturels ont été en première ligne pour expérimenter des modalités innovantes de **médiation scientifique et culturelle dans les territoires et auprès des citoyens, afin de garantir ainsi l'effectivité des droits culturels, l'accès et la participation à la vie culturelle pour tous les publics**.

Parallèlement, les Services à compétence nationale (SCN) comme les Archives Nationales, expérimentent des nouveaux modes de relation avec les publics et les usagers, en ligne ou in situ, pour répondre aux nouvelles demandes sociétales et de modernisation de l'administration. L'éducation artistique et culturelle (EAC) aussi peut jouer un rôle de levier pour initier les jeunes générations aux nouvelles pratiques

culturelles : les recherches sur l'EAC et sur la médiation, par exemple, s'intéressent à l'impact de ces pratiques afin de mieux orienter les politiques culturelles à destination des jeunes, voire des très jeunes, publics. Elles explorent les dynamiques complexes en œuvre dans les processus de démocratie culturelle et d'appropriation des savoirs, en expérimentant des degrés modulables d'intermédiation.

PILOTAGE ET GOUVERNANCE

Afin de renforcer sa stratégie de recherche, le ministère de la Culture doit pouvoir s'appuyer sur des organes de gouvernance forts et légitimes, tout comme elle doit se doter d'outils et de moyens efficaces pour évaluer et améliorer la stratégie tout au long de son déploiement. A cet effet, une **grille d'analyse** ainsi que des **indicateurs de suivi et d'évaluation** de l'impact de ses mesures seront définis.

Des moyens adaptés pour une performance renforcée de la stratégie

La stratégie de recherche du ministère de la Culture, pour être efficace, doit être accompagnée par une **politique RH cohérente et volontaire** : une attention particulière doit être en effet accordée aux moyens financiers et humains, dans le cadre d'une politique de gestion anticipée des emplois et des compétences (GAEC). Cette stratégie entend prendre en considération la globalité des acteurs de la recherche culture, de leurs missions et expertise, tant dans l'enseignement supérieur (enseignants, enseignants-chercheurs, professeurs, doctorants) que dans la filière scientifique et de recherche du ministère de la Culture (conservateurs, ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études, chargés d'études documentaires, techniciens de recherche, etc.). La stratégie visera à renforcer les modalités de soutien à la recherche, notamment en ingénierie de projets et de partenariats, en formation aux nouveaux enjeux de la recherche (veille scientifique et informationnelle) et en sensibilisation à l'évolution des carrières. Il est fondamental d'accompagner les acteurs de la recherche culture dans le montage de projet et dans l'accès aux financements

¹³—<https://www.participarc.net/>

¹⁴—<https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Etude-relative-au-benevolat-et-a-la-participation-de-la-societe-civile-aux-politiques-des-patrimoines>

nationaux comme internationaux, afin de les encourager à candidater aux appels à projets auxquels ils peuvent répondre pour en être lauréats. Une attention toute particulière sera consacrée à la filière recherche, en raison de la pyramide des âges (54 ans en moyenne pour les quatre corps) et du calendrier des concours (10 ans en moyenne pour l'ouverture des concours). Il est à noter que cette filière contribue spécifiquement aux missions fondamentales du ministère et capitalise une expertise et une technicité d'excellence, dont la recherche ne pourrait se passer.

L'exemple du chantier scientifique Notre-Dame reflète ainsi la richesse de cet écosystème de recherche, qui réunit des chercheurs académiques, du CNRS et des professionnels du patrimoine, et qui reçoit une attention internationale.

Cette stratégie prêter attention également aux évolutions statutaires des enseignants des écoles supérieures Culture et à l'attraction des nouveaux talents et des potentiels en matière de recherche (décret recherche, contrats doctoraux, COFRA, CIFRE). Aussi, toutes ces mesures permettront de conserver au sein du ministère une expertise et une technicité qui lui sont propres.

La stratégie doit également permettre **de renforcer l'agilité des opérateurs et développer les partenariats de recherche**. Plus spécifiquement, il faudra envisager, dans un souci de performance et d'excellence scientifique, d'apporter un appui aux services centraux, y compris les SCN, et de permettre aux services déconcentrés d'être eux-mêmes pilotes de projets scientifiques et plus seulement des partenaires secondaires. Les structures de recherche du ministère de la Culture ou sous sa tutelle peuvent d'ores et déjà demander à être inscrites dans le Répertoire national des structures de recherche (RNSR), ce qui leur permet de participer aux appels à projets (AAP) nationaux en tant que porteurs de projets et d'être donc visibles dans le paysage de la recherche scientifique et académique. Cette dynamique et la montée en puissance de la recherche menée et soutenue par le ministère de la Culture doivent s'inscrire dans un dialogue interministériel constant avec le MESR sur les priorités de recherche partagées, comme avec d'autres ministères concernés (Affaires étrangères, Transition écologique et cohésion des territoires). Dans ce cadre donc, l'articulation de la stratégie aux autres

dispositifs et programmes de financement de la recherche et aux stratégies en cours et à venir doit rester une priorité, tout comme l'intégration de la stratégie de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), déjà opérée par la stratégie 2017/2020. Cette articulation doit être facilitée par la mobilisation, à moyen et à long terme, de fonds supplémentaires utiles pour faire évoluer l'impact, la lisibilité et la diffusion de la recherche menée et soutenue par le ministère de la Culture.

LES ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE

La stratégie ministérielle de la recherche sera organisée autour de quatre enjeux principaux, déclinés en mesures opérationnelles à partir des objectifs précisés pour chacun : **Accompagner et renforcer la structuration de la recherche dans l'enseignement supérieur culture (ESC) ; Promouvoir et valoriser la recherche et l'innovation pour la culture ; Ancrer la recherche culturelle dans l'espace européen et international de la recherche ; Développer le dialogue entre recherche, sciences, culture et société.**

En amont de ces quatre enjeux, trois mesures transversales et prioritaires ont été identifiées :

- 1. Accompagnement au montage de projets pour augmenter l'obtention de financements :** Accompagner les acteurs de la recherche culture dans le montage de projets et la constitution de réseaux nationaux et européens et encourager l'accès aux financements croisés européens et transnationaux pour renforcer la place des acteurs culturels dans les grands programmes de soutien à la recherche, notamment par la création d'un poste en ingénierie de projet ;
- 2. Financement des doctorants dans l'ESRC :** Renforcer le financement des programmes doctoraux et post-doctoraux dans l'ESC ou des projets de recherche doctorales sur des thématiques stratégiques prioritaires ou d'intérêt majeur pour le ministère de la Culture, notamment par la mise en place de thèses CIFRE (en entreprise) et la labellisation de chaires de recherche dans les ESC ;

- Filières scientifiques et de recherche du ministère de la Culture :** Consolider les filières scientifiques et de recherche du ministère de la Culture, en centrale et dans les SCN, DRAC, EP, en mettant l'accent sur leur expertise.

1. Accompagner et renforcer la structuration de la recherche dans l'enseignement supérieur culture (ESC)

Accompagner l'activité de recherche des Etablissements publics nationaux (EPN) du ministère et celle des établissements publics de coopération culturelle (EPCC), notamment dans leurs liens avec les autres acteurs de la recherche, est une des priorités de cette stratégie. A cet effet, avec les mesures qui seront inscrites dans cet enjeu, le ministère de la Culture se propose d'accompagner, au sein des écoles, l'organisation d'une gouvernance, d'un pilotage et d'une évaluation adaptés aux enjeux de la recherche, de renforcer le soutien à des programmes de financement doctoraux dans le domaine du patrimoine, de la création et de l'architecture, de promouvoir et valoriser les missions de recherche des enseignants de l'ESC, de favoriser la diffusion des résultats et produits de la recherche issus de l'ESC.

- Pôles de recherche dans l'ESRC :** Consolider des pôles de recherche forts et identifiés, avec une gouvernance et des partenariats adaptés, en articulation avec les DRAC, les DAC et les recteurs délégués pour l'ESR et faire de la recherche une composante inhérente aux projets pédagogiques.
- Réseaux thématiques de recherche :** Aider au montage de réseaux thématiques de recherche autour d'un ou plusieurs objectifs scientifiques clairement définis, pour soutenir des initiatives de recherche favorisant le dialogue interdisciplinaire, inter-écoles et la coopération avec les autres acteurs de la recherche (organismes de recherche dont le CNRS, universités), via des appels à réseaux ou des procédures de labélisation par le ministère de la Culture.
- Congés pour études et recherche (CER) :** Encourager les Habilitations à diriger des recherches (HDR), notamment à travers

un accès facilité aux congés pour études et recherche (CER) pour les professeurs des écoles nationales d'art et d'architecture.

- Parcours de formation :** Construire des parcours de formation ou organiser des journées professionnelles pour acculturer les directrices et directeurs des écoles, les enseignants et les chercheurs aux enjeux de la recherche dans l'ESC et pour renforcer l'écosystème partenarial.
- Politique de site et dynamique territoriale :** Encourager la participation des établissements d'enseignement supérieur Culture aux politiques de site dans une dynamique territoriale, pour créer des programmes doctoraux qui allient la recherche à la pratique et à la création.
- Cadre d'évaluation :** Renforcer les cadres d'évaluation par les pairs de la recherche dans l'ESC.
- Journée doctorale :** Organiser annuellement une journée doctorale de la recherche culture.
- Observatoire de l'insertion professionnelle :** Mettre en place un observatoire de l'insertion professionnelle des docteurs en architecture, recherche-crédation, sciences du patrimoine.

2. Promouvoir et valoriser la recherche et l'innovation pour la culture

Avec cette stratégie, le ministère s'engage à poursuivre la structuration de la recherche culture et à donner une meilleure visibilité de ses résultats : en veillant à identifier les programmes de financement disponibles, à accompagner les acteurs de la recherche et à cartographier l'ensemble des acteurs et partenaires de la recherche, en France métropolitaine et dans les territoires ultramarins. La valorisation des apports de l'expertise de la filière scientifique et de recherche du ministère de la Culture demeure par ailleurs une priorité. Dans ce cadre, la stratégie aura pour ambition d'encourager une recherche en lien avec les milieux professionnels dans le champ de la création, de l'architecture et des patrimoines et de travailler à une articulation plus étroite entre la recherche académique et les institutions

culturelles qui ont des missions et des activités de recherche. Pour une plus forte inscription de l'action du ministère de la Culture dans le paysage de la recherche nationale, des actions seront menées afin de contribuer aux orientations des futurs programmes de recherche, en veillant à ce que soient pris en compte les champs disciplinaires culture en tant que thématique principale aussi bien que comme thématique partagée.

9. La recherche culture dans l'écosystème de la recherche nationale : Initier et soutenir des programmes de recherche pluridisciplinaires, sur la base des enjeux d'intérêt majeur (patrimoine culturel matériel et immatériel, intelligence artificielle, transitions écologique et sociétale, ICC) et des grandes thématiques de recherche du ministère de la Culture, par le biais d'AMI (appels à manifestations d'intérêt) et d'AAP, propres au MC ou portés en partenariat notamment dans le cadre du PEPR ICC et de l'accord-cadre MC-CNRS (2021/2025), et en collaboration avec l'ANR, l'ANRT, le SGPI (France 2030), le MESR et autres ministères (Ministère transition écologique et cohésion des territoires, Affaires étrangères). Inviter les organismes de financement de la recherche à promouvoir l'inscription d'un axe culturel et linguistique dans les projets de recherche issus des sciences formelles ou expérimentales.

10. Valorisation de la recherche : Soutenir et valoriser l'organisation de séminaires, journées d'études, colloques et publications scientifiques afin de structurer et de renforcer les communautés de recherche culture.

11. Cartographie de la communauté scientifique culture : Cartographier les services, acteurs et les champs de recherche du ministère de la Culture à l'échelle nationale et territoriale, en France métropolitaine et dans les territoires ultramarins.

12. Convention INRIA : Mettre en place de nouveaux programmes de recherche et développement dans le domaine des sciences du numérique, dans le cadre de la convention entre le ministère de la Culture et l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), notamment pour la

mise au point des nouvelles technologies et de nouveaux outils faisant appel à l'intelligence artificielle (ex. sciences du langage, architecture et villes connectées, reconnaissance de forme etc.).

13. Découvrabilité des contenus culturels et scientifiques francophones : Soutenir et valoriser les initiatives concourant à une meilleure prise en compte de la langue française écrite et parlée dans les dispositifs d'Intelligence Artificielle et plus globalement dans l'environnement numérique.

14. Partenariats avec les services de valorisation : Renforcer les liens avec les services de valorisation des universités, du CNRS, de l'ANR et les sociétés d'accélération et de transfert des technologies (SATT), en lien avec la stratégie d'accélération des ICC.

15. Crédits d'amorçages et appels à projets : Renforcer les moyens du ministère de la Culture en co-construisant et co-finançant des programmes de recherche avec l'ANR et avec d'autres ministères (Ministère transition écologique et cohésion des territoires, Affaires étrangères, Enseignement supérieur et recherche, Intérieur, Agriculture).

16. Fondation des sciences du patrimoine : Renforcer l'implication du ministère de la Culture dans la Fondation des sciences du patrimoine (FSP) placée sous son haut patronage, favoriser son extension territoriale au-delà de l'Île-de-France.

17. Veille informationnelle sur les appels à projets : Assurer une veille informationnelle sur les AAP (France 2030, ANR, ICC, écoles, universités, Horizon Europe, etc.) et de diffusion, soutenant la découvrabilité et la visibilité auprès des communautés scientifiques, notamment grâce à l'outil Sind'Up.

18. Conservation et accessibilité des données : Conjointement avec la stratégie numérique du ministère de la Culture, favoriser le développement de programmes de numérisation, de traitement des données, et recenser les besoins des chercheurs en la matière,

notamment concernant la 3D (critères de qualité, outils de numérisation, d'accès, de navigation dans ces données, avec quelle licence) et développer la structuration, la conservation et l'accessibilité sur le long terme des données issues de la recherche soutenue, produite ou reçue par le ministère de la Culture, pour garantir la diffusion des travaux des chercheurs et professionnels français.

19. Sobriété numérique et éco-responsabilité :

Renforcer et accompagner des démarches de sobriété numérique, d'éco-responsabilité et de développement durable dans les pratiques professionnelles et de recherche du ministère de la Culture.

3. Ancrer la recherche culturelle dans l'espace européen et international de la recherche

Pour promouvoir et veiller au rayonnement à l'international de la recherche culture et renforcer sa présence dans les réseaux de recherche au-delà du contexte national, il sera fondamental de soutenir et d'accompagner les acteurs de la recherche culture dans le montage et le suivi des projets européens et de renforcer la place de la recherche et de l'enseignement supérieur culture au sein des programmes européens. Afin d'influencer la recherche en Europe en lien avec les thématiques et les enjeux culturels, des actions seront menées pour contribuer aux orientations des futurs programmes de recherche au niveau européen et à la coordination des politiques de recherche en Europe. Dans ce cadre, la stratégie s'engage à développer des partenariats et des coopérations internationales permettant d'enrichir et de valoriser l'expertise du ministère en matière de recherche et à renforcer sa participation aux infrastructures européennes de recherche, telles que l'infrastructure de recherche pour la science du patrimoine E-RIHS ou l'initiative de programmation conjointe pour le patrimoine culturel JPI-CH, et soutenir l'émergence de nouvelles infrastructures.

20. **Programme Horizon Europe** : Participer à la mise en œuvre du programme Horizon Europe et aux instances de construction des programmes européens.
21. **New European Bauhaus** : Accompagner la participation au New European Bauhaus (NEB) pour les acteurs culturels (Co-design, projets expérimentaux et thématiques, diffusion des résultats).
22. **Mobilité européenne et internationale** : Encourager la mobilité entrante et sortante des étudiants, des enseignants-chercheurs et des personnels scientifiques et de recherche du ministère de la Culture au sein de l'ESC au niveau européen et international, en s'appuyant notamment sur les agences Campus France et Erasmus+.
23. **Mise en place de cotutelles en Europe et à l'international** : Faciliter la mise en place de masters, de doctorats européens en cotutelle entre les établissements d'enseignement supérieur Culture et leurs homologues européens et de contrats postdoctoraux internationaux.
24. **E-RIHS** : Adhérer à l'infrastructure européenne de recherche pour la science du patrimoine (*European Research Infrastructure for Heritage Science – France - E-RIHS*). Soutenir, en lien avec la Fondation des sciences du patrimoine (FSP) qui le porte, la participation des services du ministère de la Culture et des institutions patrimoniales au réseau français E-RIHS-FR.
25. **JPI-CH** : Poursuivre et renforcer la participation du MC à l'Initiative de programmation conjointe Patrimoine culturel et changement global (JPI-CH), dont il assure la coordination avec la FSP.
26. **Intégration dans les structures européennes de recherche** : Faciliter la participation des services du MC et des institutions culturelles aux infrastructures de recherche, telles que IR* Huma-Num, CLARIN (*Common language resources and technology infrastructure*), OPERAS (*Open scholarly communication in the social sciences and humanities in the European*

research area), et mettre en place un dispositif de veille pour identifier les infrastructures susceptibles d'intéresser les acteurs de la recherche culture.

27. Renforcement de la visibilité de la recherche culture en Europe et à l'international :

Valoriser et diffuser les produits et les résultats de la recherche culture en Europe via des plateformes, des colloques et des publications ayant un rayonnement international.

28. Coopérations et partenariats internationaux : Lancer une nouvelle génération de réseaux scientifiques et pédagogiques nationaux et internationaux, en collaboration avec les UMI (Unités mixtes internationales), les UMIFRE (Unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger) et les écoles françaises à l'étranger (Villa Médicis, Fukuyama, Albertine, de Velasquez, etc.).

29. Développement des infrastructures européennes des données : Contribuer au développement des infrastructures européennes des données (*Europeana*, *collaborative cloud for cultural heritage* (CCCH), ESPADON, etc.).

4. Développer le dialogue entre recherche, sciences, culture et société

En phase avec les orientations de la LPR sur les sciences participatives et en lien avec les programmes nationaux et européens qui soutiennent et financent la science avec et pour la société, ce volet de la stratégie entend favoriser des approches participatives, pluri- et transdisciplinaires et valoriser la recherche menée et soutenue par le ministère de la Culture auprès du grand public. Dans ce contexte et dans une volonté de rapprochement de la science et de la société, cette stratégie entend mobiliser la recherche culture pour la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), la médiation scientifique et culturelle, le développement des liens art-science, l'éducation aux médias. Parallèlement, un travail de rapprochement avec le domaine des industries culturelles et créatives (ICC) sera entamé. Les dynamiques de recherche à l'échelle des territoires et des écosystèmes locaux, en France métropolitaine comme dans les territoires

ultramarins, seront valorisées et soutenues, des travaux de recherche et des études sur les nouveaux défis sociétaux et les nouvelles pratiques culturelles seront encouragés.

30. Campagne de communication et de valorisation : Valoriser la recherche menée et soutenue par le ministère de la Culture, ainsi que son expertise scientifique, auprès d'un public de non spécialistes, à travers une politique de communication et de diffusion sur la recherche culture et ses acteurs sur les différents canaux de communication du ministère de la Culture (intranet et internet, site et réseaux sociaux MC, revues institutionnelles, etc.).

31. Partage de savoirs et échanges entre les chercheurs et les citoyens : Soutenir et organiser des événements médiatiques et des journées thématiques autour de la recherche culture, afin de valoriser les activités de recherche auprès d'un large public.

32. Valorisation des activités de recherche des jeunes chercheurs : Soutenir la publication de travaux de thèse portant sur des thématiques, renouvelées chaque année, autour des enjeux de sciences et société, sciences participatives, innovation pour l'économie et la société, territoires, médiation scientifique et culturelle, etc.

33. Etudes spécialisées sur les nouvelles pratiques : Lancer des études spécialisées sur les nouvelles pratiques culturelles des publics.

34. Tiers-lieux, ethnopôles et médiation culturelle et scientifique : Soutenir et animer les pratiques de recherche dans les tiers-lieux et les ethnopôles, tout comme les activités de recherche portées par les sociétés savantes, les sociétés amateurs, les fondations et les associations, dans une dynamique d'ancrage territorial en France métropolitaine et dans les territoires ultramarins, de médiation culturelle et scientifique auprès d'un large public.

35. Réseau Particip’Arc : Lancer des programmes de recherche favorisant la participation de la société civile, en s’appuyant notamment sur le réseau Particip’Arc ou d’autres réseaux, ainsi que sur les dispositifs et programmes Sciences avec et pour la société (SAPS) de l’ANR et de l’UE, en lien avec les mesures « Science avec et pour la société » inscrites dans la LPR 2021/2030.

36. Universcience : Soutenir des actions de médiation scientifique et culturelle pour le renforcement des liens entre recherche, culture et société (SAPS), notamment à destination des jeunes publics, en lien avec Universcience.

Textes de référence et sources de la stratégie

- Code de la Recherche
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006071190/2022-07-18
- Loi de Programmation de la Recherche pour les années 2021 à 2030
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042738027>
- Deuxième Plan National pour la Science Ouverte, 2021-2014
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-09/2e-plan-national-pour-la-science-ouverte-12968.pdf>
- « Pour une science ouverte réaliste, équilibrée et respectueuse de la liberté académique », rapport n° 573 (2021-2022) de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), déposé le 9 mars 2022
<https://www.senat.fr/rap/r21-573/r21-573.html>
- Sciences Avec et Pour la Société (SAPS), mesures issues de la LPR
https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/Brochure_science_societe_1404417.pdf
- Plan d'action national pour l'Amélioration de la Participation Française aux dispositifs Européens de financement de la recherche et de l'innovation (PAPFE)
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-plan-d-action-national-d-amelioration-de-la-participation-francaise-aux-dispositifs-europeens-de-49279>
- Stratégie Nationale pour la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI)
https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/SNCSTSI_728573.pdf
- Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions. Un nouvel Espace Européen de la Recherche, 2020
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0628&from=EN>
- Déclaration de Marseille relative à la Coopération internationale en matière de Recherche et d'Innovation (R&I), 8 mars 2022
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-03/d-claration-de-marseille--17072.pdf>
- Communiqué Ministériel de Rome, 2020, sur les perspectives de l'espace européen de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030
http://ehea.info/Upload/Rome_Ministerial_Communique.pdf
- Programme cadre européen pour la recherche et l'innovation Horizon Europe 2021-2027
<https://www.horizon-europe.gouv.fr>
- New European Bauhaus
https://europa.eu/new-european-bauhaus/index_en
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000809647/>
- Convention de l'Organisation des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006, article 30 « Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports »
<https://www.un.org/development/desa/disabilities-fr/la-convention-en-bref-2/texte-integral-de-la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees-23.html>
- Déclaration de Fribourg sur les droits culturels
<https://droitsculturels.org/observatoire/wp-content/uploads/sites/6/2017/05/declaration-fr3.pdf>

Personnes qualifiées, institutions et services consultés

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC) et sa Commission d'Etude Spécialisée Recherche ;

Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) ;

Service du Numérique du Ministère de la Culture (SNUM) :

- **Romain Delassus**, Directeur ;
- **Sophie Etienne-Herbelleau**, adjointe au chef du département du numérique pour la transformation des politiques culturelles et de l'administration des données ;
- **Marie-Véronique Leroi**, chargée de mission patrimoine numérique,
- **Aurélien Conraux**, administrateur ministériel délégué des données ;

Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) :

- Institut National des Sciences Humaines et Sociales (INSHS),
- **Marie Gaille**, Directrice,
- **Fabrice Boudjaaba**, Directeur Adjoint,
- **Stéphane Bourdin**, Directeur Adjoint Scientifique ;
- Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), Institut Ecologie et Environnement (INEE) ;

Unités de Recherche CNRS :

- **Philippe Vendrix**, directeur de recherche au CNRS, Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR), UMR 7323 ;
- **Livio de Luca**, directeur de recherche au CNRS, MAP – Modèles et simulations pour l'architecture et le patrimoine, UMR 3495 ;
- **Hugues Vinet**, directeur scientifique de l'Ircam ;
- **Brigitte D'Andrea-Novel**, professeure des Universités et directrice de l'UMR, Sciences et Technologies de la Musique et du Son (STMS) - UMR 9912 - Ircam ;
- **Christine Andraud**, professeure au MNHN, directrice du Centre de Recherches sur la Conservation (CRC), UAR 3224 ;
- **Nicolas Adell**, maître de conférences HDR, directeur de la revue Ethnologie française, Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST), UMR 5193 ;
- **Rachel Thomas**, directrice de recherche au CNRS, directrice de l'UMR, Ambiances, Architectures, Urbanités (AAU), UMR 1563 ;
- **Philippe Dillman**, directeur de recherche au CNRS, Iramat UMR 7065 ;

BnF, Délégation à la Stratégie et à la Recherche :

- **Thierry Pardé**, délégué à la stratégie et à la recherche ;
- **Olivier Jacquot**, responsable de la coordination de la recherche ;
- **Philippe Chevallier**, adjoint au responsable de la coordination de la recherche ;
- **Peter Stirling**, chargé d'appui aux projets scientifiques ;

Réseaux associatifs des écoles :

Andéa - Association nationale des écoles supérieures d'art et design publiques ; Anescas - Association nationale d'établissements d'enseignement supérieur de la création artistique arts de la scène ; Anesad - Association Nationale des Ecoles Supérieures d'Art Dramatique ;

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA) :

collège des directrices et directeurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

Association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle (AMCSTI) :

- **Alexandrine Maviel-Sonet**, directrice ;

Réseaux Sciences Participatives (Particip'Arc) :

- **Alexandra Villarroel Parada**, Coordinatrice au Muséum national d'Histoire naturelle ;

Missions Publiques :

- **Erwan Dagorne**, directeur de projets ;

Pour la Direction Générale de la Création Artistique

ESAD TALM :

- **Marie-Haude Caraës**, directrice générale ;

ESAD TALM-Tours :

- **Sandra Delacourt**, enseignante ;

Université de Lille :

- **Nathalie Delbard**, professeure en Arts plastiques ;

ENSAD Nancy :

- **Paul Devautour**, enseignant et responsable de la plateforme École Offshore Shanghai de l'ENSAD Nancy ;

ESAD Amiens :

- **Patrick Doan**, enseignant et responsable de l'Unité « De-sign-e » ;

ESAM Caen-Cherbourg :

- **Antoine Idier**, responsable de la recherche ;

Villa Arson :

- **Sylvain Lizon**, directeur ;

ESA Clermont Métropole :

- **Cédric Loire**, enseignant et co-président de l'Andéa ;

ENSAD (EnsadLab) :

- **Emmanuel Mahé**, directeur de la recherche ;

ENSCI :

- **Frédérique Pain**, directrice ;

ENSA Limoges :

- **Chiara Palermo**, directrice des études et de la recherche ;

ESA Aix :

- **Barbara Satre**, directrice ;

ESAAA :

- **Stéphane Sauzedde**, directeur ;

Centre national des arts du cirque (CNAC) :

- **Peggy Donck**, directrice ;

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) :

- **Émilie Delorme**, directrice,
- **Philippe Brandéis**, directeur des études musicales et de la recherche,
- **Arthur Macé**, chargé de mission recherche ;

Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD) :

- **Kéti Irubetagoiena**, responsable de la recherche ;

Pour la Direction Générale des Patrimoines et de l'Architecture

Service des Musées de France (SMF), Sous-direction des collections,

- **Vincent Droguet**, sous-directeur ;
- **Laurence Isnard**, cheffe du bureau des acquisitions, de la restauration, de la conservation préventive et de la recherche ;

Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques (LRMH) :

- **Aline Magnien**, directrice ;

Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF) :

- **Jean-Michel Loyer-Hascoët**, directeur ;
- **François Mirambet**, ingénieur de recherche, Département recherche ;
- **Victor Etgens**, ingénieur de recherche, Département recherche ;

Service du Patrimoine (Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux, Mission Inventaire) :

- **Isabelle Chave**, Sous-directrice ;
- **Judith Kagan**, cheffe du bureau des expertises et des métiers ;

Délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation (DIRI/DGPA) :

- **Sylvie Le Clech**, Inspectrice des Patrimoines ;
- **Luc Forlivesi**, Inspecteur des Patrimoines ;

Service Interministériel des Archives de France (SIAF) :

- **Françoise Banat-Berger**, Adjointe au directeur général des patrimoines,
- **Bruno Ricard**, directeur administratif et financier ;
- **Bastien Chastagner**, chef du bureau de l'accès aux archives et de l'animation du réseau, Sous-direction du pilotage, de la communication et de la valorisation des archives ;
- **Brigitte Guigueno**, adjointe au sous-directeur du pilotage, de la communication et de la valorisation des archives ;

Pour la DG2TDC

Département des Affaires Générales (DAG) :

- **Julien Hista**, chef ;
- **Alice Lehmann**, adjointe ;

- **Thierry Jopeck**, Haut-fonctionnaire au handicap et à l'inclusion.

Contributeurs à la réalisation de la stratégie

Pour le groupe de travail ministériel transversal :

- **Anne Bennet**, Sous-directrice des formations et de la recherche, [DG2TDC](#) ;
- **Priscilla Gustave-Perron**, cheffe du bureau de la recherche, Sous-direction des formations et de la recherche, [DG2TDC](#) ;
- **Roberta Agnese**, chargée de mission recherche, bureau de la recherche, Sous-direction des formations et de la recherche, [DG2TDC](#) ;
- **Virginie Tricas-Barrio**, chargée de mission recherche, bureau de la recherche, Sous-direction des formations et de la recherche, [DG2TDC](#) ;
- **Catherine Graindorge**, chargée de valorisation enseignement supérieur et recherche, bureau de la recherche, Sous-directions des formations et de la recherche, [DG2TDC](#) ;
- **Solène Bellanger**, cheffe de la mission recherche, Sous-direction des enseignements spécialisé et supérieur et de la recherche, [DGCA](#) ;
- **Mickaël Robert-Gonçalves**, chargé de mission recherche, Mission recherche, Sous-direction des enseignements spécialisé et supérieur et de la recherche, [DGCA](#) ;
- **Pascal Liévaux**, adjoint au chef de la délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation (DIRI), [DGPA](#) ;
- **Isabelle-Cécile Le-Mée**, chargée de mission pilotage de la recherche sur les patrimoines et le patrimoine photographique, Délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation, [DGPA](#) ;
- **Corinne Tiry-Ono**, cheffe du bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère, Service de l'architecture, Sous-direction de l'enseignement et de la recherche en architecture, [DGPA](#) ;
- **Valérie Wathier**, adjointe à la cheffe du bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère, Service de l'architecture, Sous-direction de l'enseignement et de la recherche en architecture, [DGPA](#) ;
- **Wilfried Muller**, chargé de mission recherche et coopération, Bureau du Patrimoine, Service du Livre et de la Lecture, [DGMIC](#) ;

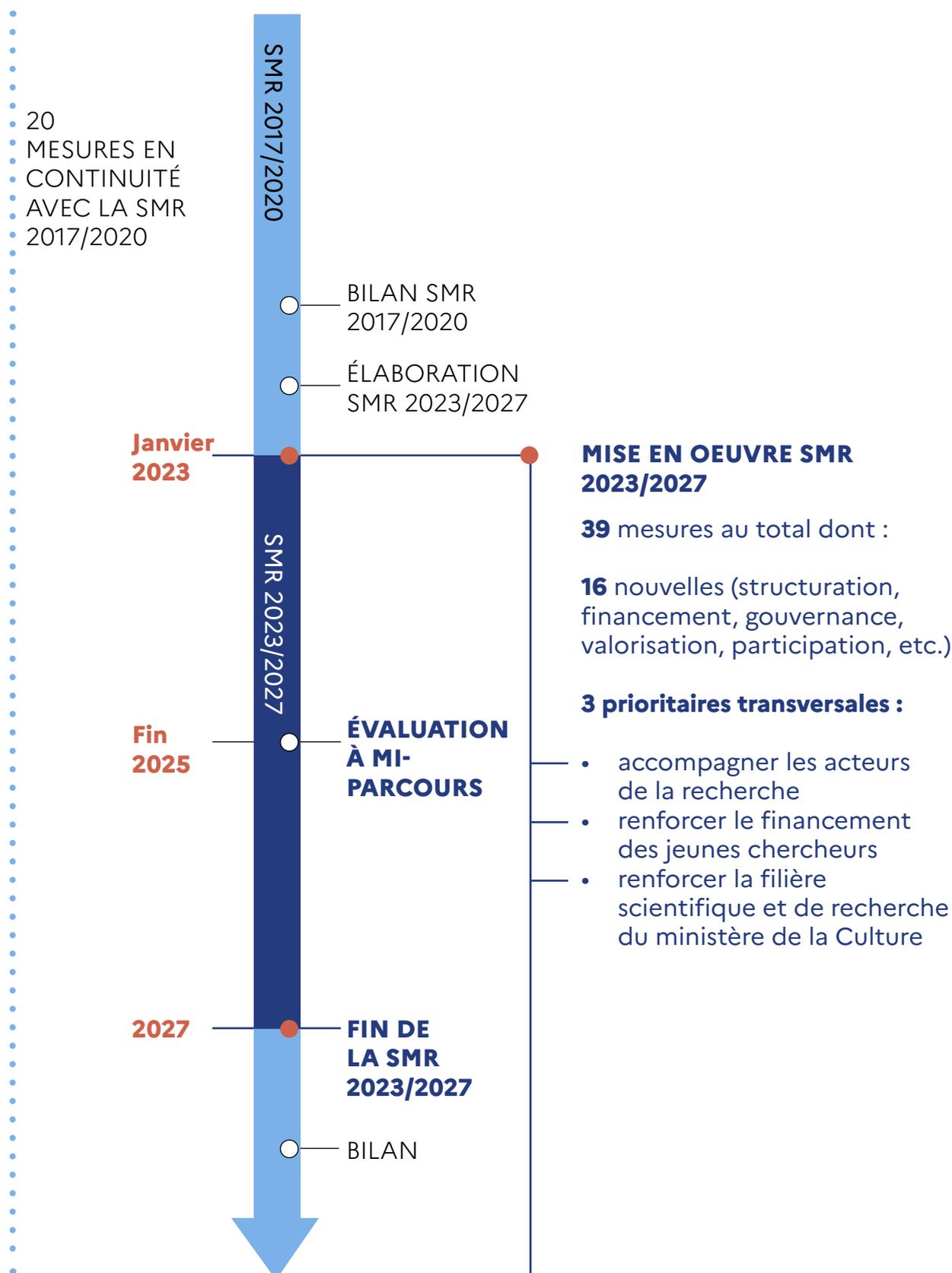
- **Christian Cribellier**, adjoint au sous-directeur en charge des questions scientifiques, Sous-direction de l'archéologie, **DGPA** ;
- **Pierre Thion**, chargé de mission archéologie programmée, Sous-direction de l'archéologie, Bureau des opérations et des opérateurs archéologiques, **DGPA** ;
- **Jean-Christophe Bonnissent**, chargé de mission, Mission emploi et diffusion de la langue française, **DGLFLF** ;

Avec l'appui de

- **Carole Bellet**, cheffe de projet transformation, **Secrétariat général, Département de la stratégie et de la modernisation.**

Annexes

Plan d'action Stratégie ministérielle de la Recherche 2023/2027



Lettre de Mission du Délégué Général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle



La Ministre

Référence à rappeler :
TR/2021/D/14215/FOA

Paris, le **22 JUL. 2021**

Monsieur le Délégué général,

Vous avez été nommé, lors du conseil des ministres du 21 janvier dernier, à la tête de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, créée le 1^{er} janvier 2021.

Je souhaite, par la présente lettre de mission, porter à votre connaissance les objectifs stratégiques et prioritaires de votre action à horizon de la fin de l'année 2022, dans chacun des champs d'intervention de la délégation générale. L'objectif majeur consiste à permettre une incarnation unifiée des enjeux et positions du ministère tant en interne qu'en interministériel et vis-à-vis des collectivités territoriales, afin de renforcer leur pilotage stratégique.

I. Le premier champ concerne la participation de tous les habitants à la vie culturelle à tous les âges de la vie :

1. Vous veillerez tout d'abord à favoriser le développement des pratiques culturelles de nos concitoyens

La crise sans précédent que nous traversons a montré un fort désir de culture et une grande capacité à développer, face à la fermeture des lieux culturels, de nouvelles pratiques.

Sur la base d'une analyse sur l'évolution des pratiques culturelles de nos concitoyens - que vous conduirez en lien avec le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), vous me proposerez un plan d'action pour accompagner le développement de toutes les pratiques culturelles, en ayant notamment à l'esprit mon objectif de réconcilier les pratiques patrimoniales et les usages numériques.

Dans cette perspective, vous veillerez à développer une nouvelle approche partenariale avec le champ associatif, et tout particulièrement les réseaux d'éducation populaire.

Monsieur Noël CORBIN
Délégué général à la transmission, aux territoires
et à la démocratie culturelle

1/5

Ministère de la Culture
2, rue de Valois 75001 Paris

Par ailleurs, vous vous attacherez à redéfinir les modalités de soutien du ministère aux pratiques amateurs, en élargissant le champ des pratiques concernées vers, notamment, l'écriture, la vidéo, la création numérique et la photographie en redessinant la cartographie des partenaires du ministère.

Vous accompagnerez particulièrement, en lien avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France, le projet porté par l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) « ateliers Médicis », tant dans son volet stratégique que dans la construction d'un nouveau bâtiment dont l'ouverture est prévue pour 2025.

Le dispositif « Été culturel », mis en place en 2020, a permis la rencontre de plus de 1 million de personnes avec près de 8 000 artistes sur l'ensemble du territoire. Je souhaite que cette manifestation, co-construite avec les DRAC et les opérateurs nationaux, puisse désormais s'inscrire dans la durée.

2. Vous définirez également une stratégie interministérielle pour la culture

Il est important d'aller au-delà des relations bilatérales avec chaque ministère pour établir une stratégie interministérielle permettant de montrer l'apport de la culture dans toutes les politiques à destination de nos concitoyens, que ce soit en matière de prévention et de lutte contre toutes les exclusions, de lutte contre les discriminations ou de renforcement du lien social.

Vous établirez notamment un état des lieux des relations avec les ministères en charge de la jeunesse, des sports, de la santé et de la solidarité, du handicap, de la justice, de la défense, de l'agriculture, de l'emploi et de la cohésion des territoires. Pour chacun des secteurs concernés, vous définirez une stratégie permettant une meilleure prise en compte de la culture dans un souci de décloisonnement des dispositifs. Je souhaite, en particulier, que la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 soit l'occasion de nouer des partenariats durables entre le monde sportif et le monde culturel.

Pour la fin de l'automne 2021, je souhaite que vous me présentiez une feuille de route définissant la place et le rôle de la culture dans l'ensemble des dispositifs interministériels à destination des personnes et une stratégie pour mieux coordonner les actions du ministère dans une coopération renforcée avec l'ensemble des départements ministériels concernés. Cette approche doit permettre de faire de la culture une politique à vocation pleinement interministérielle, ayant des externalités positives sur l'ensemble du champ des politiques publiques aux usagers.

3. Enfin, votre action devra permettre de rendre effectif le droit de chacun à participer à la vie culturelle à tous les âges de la vie

Cette action devra être conduite en parfaite articulation avec toutes les politiques de démocratisation culturelle portées par les directions sectorielles du ministère et l'ensemble des opérateurs et acteurs culturels partenaires du ministère. Vous définirez et mettrez en œuvre notamment le plan d'action pour l'éducation aux médias et à l'information, qui doit se décliner à tous les âges de la vie et vous développerez, pour la fin de l'année 2021, un plan d'action pour renforcer la place de la culture dans le monde professionnel ainsi qu'une stratégie visant à développer l'accès et la participation des seniors à la vie culturelle.

Au-delà, vous vous attacherez, tout particulièrement, à la mise en œuvre des objectifs suivants :

- a) La généralisation du pass Culture pour tous les jeunes de 18 ans, intervenue le 20 mai dernier, est l'une des réformes prioritaires du ministère qui fait l'objet d'une publication au baromètre de l'action publique. Vous veillerez à la pleine mobilisation de votre délégation aux côtés de la société par actions simplifiée (SAS) « pass Culture » dont vous assurez la tutelle, en vue de la montée en puissance à 700 000 bénéficiaires inscrits d'ici la fin de l'année 2021. Vous vous attacherez tout particulièrement, dans un dialogue de gestion approfondi, à garantir le référencement, sur l'application dédiée, de l'offre la plus variée et la plus ancrée sur l'ensemble du territoire ainsi que l'accès le plus large possible à tous les jeunes de 18 ans, en particulier les plus éloignés de l'offre culturelle. Je souhaite que ces objectifs se traduisent de façon précise dans la convention d'objectifs, qui devra être signée à l'automne prochain, entre le ministère et la SAS.
- b) Dans le même esprit, vous conduirez les échanges avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS), pour l'ouverture du pass Culture à partir de la classe de 4^{ème}, dès 2022, en veillant à une articulation optimale entre le volet collectif et le volet individuel, dans un souci de développer l'autonomisation des choix des élèves et, à terme, des futurs utilisateurs de 18 ans. Une attention particulière devra être portée aux élèves qui ne sont pas bénéficiaires du dispositif dans le cadre de l'éducation nationale (enfants déscolarisés, apprentis, etc.).
- c) Ce très fort engagement autour du pass Culture doit s'articuler pleinement avec l'autre réforme prioritaire dont vous avez la charge, à savoir le « 100% EAC ». Vous conduirez, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire du MENJS, les réflexions sur les modalités permettant de généraliser les parcours d'éducation artistique et culturelle à l'ensemble des élèves, tout en veillant à la place du ministère de la Culture dans le pilotage partagé de cet objectif. Vous serez également attentif à promouvoir l'accès à l'offre et à la vie culturelle dès le plus jeune âge. À cette fin, vous définirez et mettrez en œuvre un plan pour l'éveil artistique et culturel dès les premiers jours de la vie d'un enfant, au travers d'actions concrètes dans les territoires.

II. Le second axe concerne le rôle et la place de la culture dans les dynamiques territoriales :

Je souhaite que vous engagiez une nouvelle dynamique dans les relations entre l'État et les collectivités territoriales.

Il s'agira, en tout premier lieu, de définir un agenda de travail avec les fédérations d'élus représentées au conseil national des territoires pour la culture (CTC) et finaliser la mise en place des conseils locaux des territoires pour la culture (CLTC), désormais officiellement créés, et qui devront se réunir pour accompagner la relance du secteur culturel.

Un nouveau partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) devra se traduire par une feuille de route et un agenda de travail partagés. Vous travaillerez, à cet égard, à une approche globale des enjeux, fondée sur une analyse partagée des dynamiques territoriales à accompagner ou stimuler, et permettant d'articuler l'ensemble des dispositifs existants. Pour cela, il sera utile d'établir, en partenariat avec les DRAC et les Directions des affaires culturelles (DAC), une cartographie de l'offre culturelle dans chaque région ainsi que de l'ensemble des dispositifs contractuels existants en étant particulièrement attentif aux territoires ultra-marins.

Vous porterez, par ailleurs, une attention toute particulière à l'importance des dynamiques territoriales dans la relance de la vie culturelle. Le projet « Capitale française de la culture », dont vous assurez le pilotage, est l'une des illustrations du rôle de la culture dans le rayonnement et l'attractivité des territoires. Vous développerez cet axe pour l'ensemble du territoire, dans un partenariat renouvelé avec le ministère en charge du tourisme et l'opérateur Atout France ainsi qu'avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, afin de donner toute sa place à la culture dans la relance du tourisme local. Ce sera un enjeu essentiel du plan de reconquête du tourisme annoncé par le Président de la République.

Je souhaite enfin, lors de chacun de mes déplacements sur le territoire, mais aussi lors de toutes mes prises de parole, pouvoir mettre en lumière les projets, expérimentations ou bonnes pratiques mis en place au niveau territorial. À cette fin, vous m'adresserez désormais, tous les trois mois, une note présentant, pour chaque région, une liste de projets ou innovations particulièrement significatifs soit par les publics visés (handicap, dépendance, personnes éloignées de la vie culturelle) soit par la richesse des partenariats mis en place (monde sportif, monde associatif, secteurs professionnels) ou tout autre axe qui vous semblera pertinent.

III. Vous aurez enfin à définir et coordonner une stratégie ministérielle de l'enseignement supérieur culture et à présenter une nouvelle stratégie ministérielle de recherche :

Votre délégation a compétence sur tous les sujets communs à l'ensemble des filières d'enseignement supérieur : vie étudiante, politique de site, mobilité internationale.

Votre action, en ce domaine, doit être conduite en lien étroit et permanent avec les directions générales des patrimoines et de l'architecture d'une part, et de la création artistique d'autre part, lesquelles assurent la tutelle des établissements d'enseignement supérieur. Vous veillerez aussi à bien intégrer, en lien avec le Centre national du cinéma et de l'image animée et la direction générale des médias et des industries culturelles, la FEMIS et l'INA Sup dans toutes les réflexions conduites.

Dans cet esprit, vous aurez pour mission de définir et porter auprès des ministères partenaires, une stratégie ministérielle de l'enseignement supérieur culture, qui se fondera, par-delà sa diversité, sur ce que l'enseignement supérieur culture a en commun : le rapport au projet, l'enseignement par la pratique et le lien avec les secteurs professionnels.

D'ici la fin de l'année 2021, vous proposerez une stratégie pluriannuelle visant à offrir aux 37 000 étudiants de nos écoles les meilleures conditions pour suivre leur cursus et préparer leur insertion professionnelle. Vous en déclinerez un plan d'actions « étudiants » qui devra notamment prendre en compte les axes suivants :

- accompagner aux mieux les étudiants actuels et ceux qui ont terminé leur cursus dans leur insertion professionnelle dans un contexte particulièrement difficile en définissant un plan et des mesures d'urgence ;
- améliorer, tout au long de leur cursus, la vie des étudiants (bourses, mobilité, politique de sites, etc.) ;
- maintenir l'excellence et l'attractivité de l'enseignement supérieur culture.

À partir de ces grandes priorités, vous définirez une trajectoire budgétaire pour l'ensemble des écoles, en vous appuyant sur une analyse des besoins spécifique à chaque filière, au regard des ressources propres que les établissements peuvent mobiliser et élaborerez un schéma de stratégie immobilière pour les dix prochaines années.

Pour ce qui concerne la politique de recherche, l'action de la délégation devra être organisée en totale articulation avec celle des directions sectorielles. Pour les prochains mois, vous organiserez les travaux de votre équipe selon les orientations suivantes :

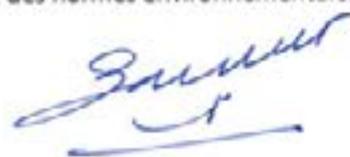
- conduire l'évaluation de la stratégie ministérielle 2017/2020 et préparer la stratégie pour 2021/2024 en définissant précisément les besoins du ministère dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi pluriannuelle de programmation de la recherche ;
- conduire, sur la base des besoins de chaque direction, les négociations en vue du renouvellement de l'accord cadre du ministère avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et renforcer la coordination pour développer le recours aux financements extérieurs (notamment européens) ;
- mettre en place une animation de l'ensemble des opérateurs du ministère intervenant en matière de recherche pour mieux valoriser ces actions ;
- développer l'ancrage de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) avec les dispositifs d'éducation artistique et culturelle, d'éducation aux médias et à l'information ainsi qu'avec tous les dispositifs en faveur de l'aménagement culturel du territoire ;
- assurer la tutelle et le dialogue de gestion avec Universcience, en définissant notamment un nouveau contrat d'objectif avec son président dans un contexte fortement marqué par la crise sanitaire et les travaux du Palais de la découverte.

Pour mettre en œuvre ces orientations et atteindre les objectifs fixés, votre délégation devra travailler en parfaite harmonie avec l'ensemble des acteurs évoqués ci-dessus, comme avec les autres départements ministériels ainsi que les collectivités locales et les fédérations qui les représentent.

Vous veillerez, à travers l'élaboration d'un projet de service, à mobiliser l'ensemble de votre équipe autour de ces priorités, et à favoriser également, sur des projets ponctuels, des réflexions transversales au travers de groupes de travail intégrant le plus souvent possible des DRAC ou DAC. Ces échanges avec les DRAC doivent notamment vous permettre de développer une vision prospective pour mieux accompagner l'évolution des pratiques culturelles sur les territoires.

En lien étroit avec les directions générales, vous assurerez l'animation du réseau sur l'ensemble des champs relevant de votre compétence et tout particulièrement l'éducation artistique et l'action culturelle, l'action territoriale et les politiques de recherche.

Vous veillerez, enfin, dans l'ensemble de votre action, à porter une attention toute particulière à la meilleure prise en compte des enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la prévention de toutes les discriminations, à l'inclusion des personnes en situation de handicap et à la promotion de la diversité, notamment pour ce qui concerne l'accès à l'enseignement supérieur. Vous veillerez, en outre, à valoriser toutes les bonnes pratiques en matière de respect des normes environnementales.



Roselyne BACHELOT-NARQUIN

5/5

Les métiers de la recherche au ministère de la culture

- Directeur d'école
- Enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur culture
- Professeur d'architecture
- Professeur d'art
- Responsable scientifique
- Responsable des études et de la recherche
- Chercheur
- Ingénieur d'études
- Ingénieur de recherche
- Assistant de recherche
- Technicien de recherche
- Chargé de valorisation de la recherche
- Conservateur du patrimoine
- Conservateur des bibliothèques
- Chargés d'études documentaires
- Secrétaires de documentation
- Responsable administratifs en charge de l'administration et du pilotage de la recherche

